

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent septième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 11 décembre 2006 à 16 h 30, au restaurant Le St-Estèphe, au 711, boul. St-Joseph à Gatineau.

Confirmé le 22 janvier 2007

Procès-verbal de la trois cent septième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 11 décembre 2006 à 16 h 30, au restaurant Le St-Estèphe, au 711, boul. St-Joseph à Gatineau.

---

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Étudiante - Bacc. en sciences sociales	X	
CHÉNIER, Claude J. Représentant des collègues		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
MONFILS, Lisette Blouin Représentante des diplômés	X	
SIMARD, Étienne Étudiant - Maîtrise en développement régional		X
SIMARD, Jean-François Professeur - Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	



La présidente du Conseil d'administration, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

### 2.- Procès-verbal de la trois cent sixième réunion

#### 2.1 Adoption

#### 2.2 Affaires en découlant

### 3.- Entérinement des décisions de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion du Comité exécutif

### 4.- Affaires administratives et financières

#### 4.1 Adoption du budget révisé au 30 novembre 2006 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007

### 5.- Affaires générales

#### 5.1 Politique linguistique (Plan de consultation et de communication)

#### 5.2 Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, CA

### 6.- Affaires académiques

#### 6.1 Émission d'attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

#### 6.2 Projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2007-2008

#### 6.3 Attribution du statut de professeur associé à madame Lise Duquette au Département d'études langagières

#### 6.4 Embauche d'un (1) professeur régulier au Département des sciences infirmières

### 7.- Affaires administratives et financières

#### 7.1 Octroi du contrat de construction des agrandissements des ailes B et C du pavillon Alexandre-Taché

#### 7.2 Prolongement du mandat des professionnels dans le cadre de la construction des agrandissements des ailes B et C du pavillon Alexandre-Taché

#### 7.3 Engagement et nomination de monsieur Robert Bondaz au poste de registraire

## 8.- Nominations

- 8.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec
- 8.2 Nomination d'un représentant des personnes chargées de cours à la Commission des études
- 8.3 Nomination d'un membre professeur au Comité exécutif
- 8.4 Nomination du directeur du Module de la psychoéducation

## 9.- Période d'information et questions

- Baccalauréat en génie informatique
- Ouverture du poste de doyen des études
- Départ de deux (2) membres du Conseil d'administration
- Départ du secrétaire général et du directeur de la Direction des communications et du recrutement
- Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE)

## 10.- Dépôt de document

- 10.1 Extraits du Rapport de suivi concernant l'agrément des programmes de formation à l'enseignement de l'Université du Québec en Outaouais (Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement - CAPFE)

## 11.- Relations de travail

## 12.- Prochaine assemblée

## 13.- Levée de l'assemblée

**2.- Procès-verbal de la trois cent sixième réunion****2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent sixième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

**2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent sixième réunion, les suites régulières ont été données.

**Adoption des EQE - Département d'informatique et d'ingénierie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'à la demande du Département d'informatique et d'ingénierie, le libellé final pour les cours Programmation I et Programmation II a été modifié afin d'être plus explicite. Plus spécifiquement, il fut suggéré que l'on précise qu'il

est attendu des candidats (chargés de cours) qu'ils aient une aisance avec l'enseignement interactif **utilisant un ordinateur**. Les membres se disent en accord avec cette précision.

#### Embauche d'un professeur au Département des sciences administratives

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que par sa résolution 316-CA-4569 du 27 novembre dernier, le CA embauchait madame Mélanie Bourque pour un contrat devant débiter le 1<sup>er</sup> décembre 2006 et se terminer le 31 mai 2008. Après entente avec la professeure, cette dernière n'entrera en fonction qu'au 1<sup>er</sup> juin 2007 pour un contrat qui se terminera au 31 mai 2009. La résolution adoptée a donc été corrigée en conséquence.

### **3.- Entérinement des décisions de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion du Comité exécutif**

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

### **4.- Affaires administratives et financières**

#### **4.1 Adoption du budget révisé au 30 novembre 2006 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que selon le Règlement général 7 de l'Université du Québec, une révision en mi-année est prévue dans la démarche budgétaire. En effet, à chaque année au 30 novembre, l'Université met à jour ses données sur les produits et les charges prévus pour l'exercice en cours. À cette date, les clientèles de l'été, ainsi que celles de l'automne sont connues. Le Service des ressources humaines et financières est également en mesure d'évaluer l'impact des postes vacants et des diverses absences à long terme sur le budget de la masse salariale. De plus, les données finales de l'année financière 2005-2006 sont disponibles.

Cette dernière invite le directeur du Service des ressources humaines et financières, monsieur Paul Préseault, à faire la présentation du budget révisé.

#### **PRÉVISIONS DES PRODUITS**

Les produits totalisent 47 156 000 \$ au budget révisé comparativement à 47 132 000 \$ au budget initial, soit une augmentation nette de 24 000 \$.

Le financement de la clientèle étudiante a été ajusté :

- l'augmentation prévue passe de 2 % à 1 %, selon les données des trimestres d'été et d'automne;
- la pondération prévue selon la grille de financement passe de 1,6224 à 1,656 selon les plus récentes données sur la clientèle.

Bien que le revenu prévu du loyer concernant le Conseil national de recherche du Canada (CNRC) ne se réalisera pas, une augmentation des revenus de l'ordre de 99 000 \$ est prévue concernant les loyers du Centre de recherche en technologies langagières, en raison de locations supplémentaires, notamment au Service régional des ressources informationnelles.

De plus, une diminution des revenus pour une somme de 125 000 \$ est prévue en ce qui a trait aux loyers des résidences, en raison d'une baisse du taux d'occupation. Il semblerait que l'UQO ne serait plus compétitive en ce qui a trait au coût des loyers et que l'attrait d'un logement comprenant deux ou trois chambres serait à la baisse chez les étudiants. On analyse présentement la faisabilité de convertir certains logements en garçonniers d'une chambre.

### **PRÉVISIONS DE CHARGES**

Les charges, incluant celles des entreprises auxiliaires, totalisent 49 757 000 \$ comparativement à 50 058 000 \$ établi au budget initial adopté en mai dernier, soit une diminution de 301 000 \$.

Les prévisions au niveau de la masse salariale ont été revues pour tenir compte du personnel en place en novembre. En ce qui a trait aux chargés de cours, la masse salariale a été maintenue à son niveau original.

Par conséquent, l'économie salariale prévue originalement a été ajustée à 1 250 000 \$ comparativement à 800 000 \$, soit un écart supplémentaire de 450 000 \$ occasionné majoritairement par les postes vacants de professeurs.

Les avantages sociaux ont été recalculés selon les taux réels observés en septembre 2006.

De plus, l'économie budgétaire globale pour l'ensemble de l'Université a été estimée à 200 000 \$. On constate au fil des ans une économie générale dans les budgets des différentes unités.

Également, une somme de 75 000 \$ a été ajoutée, correspondant à la non-réalisation de la mesure # 3 du plan de retour à l'équilibre (résolution 286-CA-4162) concernant le projet de transfert graduel à la Fondation de la charge financière associée aux ressources nécessaires à son fonctionnement.

Des dépenses reliées à la location des loyers au Centre de recherche en technologies langagières ont été ajoutées pour un total de 22 000 \$.

Finalement, 252 000 \$ de demandes budgétaires supplémentaires ont été considérées, telles que :

- le projet forfait CAM-PUCE relié au transport en commun pour un montant de 50 000 \$. Il est à noter que la présente dépense sera réduite du surplus prévu généré par les stationnements de l'ordre de 250 000 \$;
- le contrat d'entretien ménager pour le pavillon Val-Tétreau, l'achat de mobilier et de matériel du Service des terrains et bâtiments pour un montant de 60 000 \$;

- le loyer, l'équipement, etc. du Centre d'études universitaires des Laurentides pour un montant de 142 000 \$.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget initial et du budget révisé.

	Budget initial 2006-2007 (000)	Budget révisé 2006-2007 (000)	Écart (000)
<b>Produits de fonctionnement</b>	47 132 \$	47 156 \$	24 \$
<b>Charges de fonctionnement</b>	50 058	49 757	(301)
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<u>(2 926) \$</u>	<u>(2 601) \$</u>	<u>325 \$</u>

#### **INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES**

Basée sur ces données, l'insuffisance des produits par rapport aux charges serait de 2 601 000 \$, soit une diminution de 325 000 \$ comparativement au budget initial.

#### **CENTRE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES DES LAURENTIDES**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources dépose en séance un *Sommaire de la prévision financière du Centre d'études universitaires des Laurentides*. Pour l'année 2006-2007, les revenus sont de l'ordre de 2 206 020 \$, les dépenses sont de l'ordre de 2 100 948 \$, pour un excédent des dépenses sur les revenus de 105 072 \$.

Le Comité exécutif du 27 novembre 2006 a donné un avis favorable au recteur (291-CX-1275) afin que ce dernier dépose ledit budget révisé 2006-2007 au Conseil d'administration pour adoption.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4573 concernant l'adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007, laquelle est jointe en appendice.

### **5.- Affaires générales**

#### **5.1 Politique linguistique (Plan de consultation et de communication)**

Le recteur rappelle que le Conseil d'administration du 27 novembre 2006 a retenu (306-CA-4512), pour fins de consultation, un document contenant un projet de Politique linguistique dont la version finale est déposée au présent conseil.



Également, le Conseil d'administration demandait à la Direction qu'un Plan de consultation et de communication soit déposé au CA du 11 décembre 2006 pour adoption.

La direction des communications et du recrutement fait la présentation du projet de consultation et de communication.

Après une longue période d'échanges, plusieurs amendements sont apportés audit projet. En particulier, il a été décidé de rendre public l'Argumentaire du Groupe de travail. Les dates de l'échéancier ont été retardées de quelques semaines pour donner plus de temps aux personnes intéressées à participer à la consultation, en raison notamment de l'arrêt des activités durant la période des fêtes.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le Plan de consultation et de communication suivant :

#### **► 14 décembre : Début de la consultation**

##### **Moyens de communication :**

1. Mise en ligne du site Web pour la consultation (incluant l'argumentaire du Groupe de travail).
2. Envoi d'un courriel à la communauté universitaire (personnel et étudiants).
3. Conférence de presse et Communiqué de presse.
4. Nouvelle sur le site Web (page d'accueil, Symbiose, Bavard discret et Association des diplômés et diplômées).

##### **Contenu du message :**

- Le CA lance une consultation publique portant sur le projet de Politique linguistique à l'UQO.
- Présenter le contexte et l'objectif de cette consultation.
- Présentation du document « Projet de politique linguistique de l'UQO » ainsi que l'argumentaire.
- Présentation de l'échéancier du processus de consultation et d'adoption de la Politique.
- Les commentaires pourront être faits de façon individuelle ou collective.
- La consultation se fera par l'entremise du Web.
- La compilation des commentaires et avis reçus sera faite à compter du 16 février par le Conseil d'administration et les membres de la Commission des études.

##### **Porte-parole officiel :**

- Le recteur - du 14 décembre au 16 février

#### **► 22 janvier : Rappel de la date limite pour participer à la consultation**

##### **Moyens de communication :**

1. Envoi d'un courriel à la communauté universitaire (personnel et étudiants).
2. Nouvelle sur le site Web (page d'accueil, Symbiose, Bavard discret et Association des diplômés et diplômées).

**Contenu du message :**

- Rappel de l'échéancier du processus de consultation et d'adoption de la Politique.
- Rappel du contexte et de l'objectif de la consultation.

**► 16 février : Fin de la consultation****Moyens de communication :**

1. Envoi d'un courriel à la communauté universitaire (personnel et étudiants).
2. Nouvelle sur le site Web (page d'accueil, Symbiose, Bavard discret et Association des diplômés et diplômées).

**Contenu du message :**

- Nombre de documents reçus pendant la consultation.
- Échéancier pour la suite en vue de l'adoption de la Politique.

**► Commission des études (spéciale en mars 2007)**

Dépôt des mémoires et avis reçu aux membres de la Commission des études. La Commission fera état de son avis au CA.

**► 16 avril : Réunion du Conseil d'administration**

Dépôt de l'avis de la Commission des études et du projet de Politique linguistique pour approbation.

**► 17 avril : Annonce de l'adoption de la Politique linguistique de l'UQO****Moyens de communication :**

1. Envoi d'un courriel à la communauté universitaire (personnel et étudiants).
2. Nouvelle sur le site Web (page d'accueil, Symbiose, Bavard discret et Association des diplômés et diplômées).
3. Conférence de presse et Communiqué de presse.

**Contenu du message :**

- Présentation du document « Politique linguistique de l'UQO » tel qu'adopté par le CA.
- Contenu détaillé à préciser.

**Porte-parole officiel :**

- Le recteur

**Lettre du SPUQO du 7 décembre 2006**

Le recteur dépose en séance une correspondance datée du 7 décembre 2006 et signée par le président du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, monsieur Luc Lacroix.

Le Syndicat fait part de certaines de ses craintes par rapport au dossier de la Politique linguistique, telles

- que le Conseil d'administration adopte une Politique linguistique dès sa rencontre du 11 décembre 2006;
- que la Commission des études ne soit pas saisie de ladite politique ou de toute suppression de programmes d'études;

- que le débat sur la Politique linguistique ne se fasse pas « ouvertement »;
- que les conclusions (projet de Politique) du Groupe de travail restent cachées;
- que le professeur Blanchette (membre du Groupe de travail) ne soit pas invité au CA du 11 décembre 2006 en remplacement de Murielle Laberge;
- que des postes de professeur soient coupés suite à la cessation de l'offre de programmes en anglais.

Le recteur ajoute que le processus de consultation retenu par le présent Conseil d'administration devrait satisfaire le SPUQO et, ainsi, amenuiser ses craintes en regard au cheminement du dossier dans les instances de l'UQO.

Le recteur ajoute qu'il entend rencontrer le président du SPUQO pour discuter du contenu de ladite correspondance et ainsi lever toute ambiguïté qui pourrait subsister.

## **5.2 Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, CA**

Le professeur Robert Dupré, se référant au document déposé par la Direction au CA du 27 novembre 2006 et intitulé « *Estimation des produits et des charges associés à l'offre de formation en anglais à Gatineau (Fonction enseignement 2005-2006)* » avance que sa propre évaluation des pertes serait de 750 000 \$ alors que la Direction les évalue à 85 000 \$. À la demande d'un membre, le professeur Dupré refuse de présenter le détail de son évaluation pour l'instant.

Selon le professeur Dupré, les membres du Conseil d'administration doivent prendre une décision éclairée et objective en rapport aux coûts qu'engendrerait une fermeture éventuelle des programmes en langue anglaise.

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Dupré, appuyé par madame Élodie Bleyaert :

**DE CONFIER** aux vérificateurs externes de l'UQO, Raymond Chabot Grant Thornton, le mandat d'évaluer les impacts financiers, sur la période 2007-2010, de la Politique linguistique proposée par la Direction de l'Université du Québec en Outaouais.

Le vote étant demandé, la proposition est rejetée à la majorité (1 pour - 10 contre).

Les membres du Conseil d'administration jugent donc prématuré de s'engager dans une guerre de chiffres au moment où une consultation publique est lancée et que l'adoption par l'UQO, d'une politique linguistique, n'est surtout pas qu'une question financière.

De plus, un membre ajoute que s'il fallait faire une évaluation des pertes financières en regard d'une cessation de l'offre des programmes en anglais, il faudrait également évaluer les coûts totaux du bilinguisme qu'exigerait cette même offre de programmes.

## 6.- Affaires académiques

### 6.1 Émission d'attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études doit recommander au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4574 concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

### 6.2 Répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2007-2008

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que par sa résolution 305-CA-4502, le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais fixait à 187 le nombre de postes de professeur pour l'année 2007-2008 (excluant les quatre postes de professeur régulier créés pour les professeurs Francis R. Whyte du Département d'études langagières, Luc Chaput et Paul Legris du Département des sciences administratives et Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation ainsi que deux postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau).

Ce dernier ajoute que conformément à la clause 8.03 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, il a discuté avec les directeurs de département réunis, du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2007-2008, et au sein de chaque département, de la répartition par secteur disciplinaire des postes existants.

Suite à ces discussions qui se sont faites en lien avec la Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2006-2007 (résolution 292-CA-4271), le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a soumis à la Commission des études un projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2007-2008, laquelle en recommande l'adoption au Conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4575 concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2007-2008, laquelle est jointe en appendice.

### **6.3 Attribution du statut de professeur associé à madame Lise Duquette au Département d'études langagières**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que la Convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la Convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Étant donné les travaux de recherche menés conjointement par madame Lise Duquette et les professeurs du Département d'études langagières, le Département désire attribuer le statut de professeur associé à madame Lise Duquette, et ce, pour une période de cinq (5) mois.

Les membres du Conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à madame Lise Duquette pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 mai 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4576 concernant l'attribution du statut de professeur associé à madame **Lise Duquette** au Département d'études langagières, laquelle est jointe en appendice.

### **6.4 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en sciences infirmières dans l'un ou l'autre des domaines suivants : santé mentale, santé de l'enfant et de l'adolescent, soins aux personnes âgées ou soins critiques, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Dominique Houle, à titre de professeur régulier dans le domaine de la santé mentale, pour la période débutant le 4 janvier 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4577 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières (**Dominique Houle**), laquelle est jointe en appendice.

## **7.- Affaires administratives et financières**

### **7.1 Octroi du contrat de construction des agrandissements des ailes B et C du pavillon Alexandre-Taché**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que le plan d'aménagement d'un campus consolidé, adopté par le Conseil d'administration le 17

octobre 2005 (résolution 292-CA-4270), prévoit le prolongement de la façade du pavillon Alexandre-Taché en agrandissant l'aile C. Le programme architectural de l'agrandissement de l'aile C permettra d'accueillir les secteurs des sciences infirmières, de psychologie et de psychoéducation et des relations industrielles. Cette nouvelle construction permettra aussi d'ajouter 6 salles de cours et une salle polyvalente pouvant accueillir 500 personnes.

L'agrandissement de la bibliothèque du pavillon Alexandre-Taché (aile B) est nécessaire pour accueillir la collection de livres en droit du travail du programme des relations industrielles et pour accueillir l'augmentation du volume de la collection de la bibliothèque pour les 5 à 8 prochaines années.

Le financement du projet de construction est assuré par le cumul des subventions octroyées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit une subvention de 1 257 000 \$ pour le programme des sciences infirmières et une subvention de 14 000 000 \$ annoncées pour les travaux d'agrandissement du pavillon Alexandre-Taché dans son ensemble.

Un appel d'offres public a été publié sur le babillard électronique SÉAO du 9 novembre 2006 au 8 décembre 2006 afin de recevoir des propositions pour l'exécution des travaux de construction des agrandissements des ailes B et C. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 décembre 2006 à 14 heures. L'analyse des soumissions a été faite par le consortium « *Équipe d'architectes : Les Architectes Carrier Savard - Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design* » et la firme Génivar.

Neuf (9) soumissionnaires respectaient les exigences prescrites. Le plus bas soumissionnaire jugé conforme est la firme Boless Inc. avec une soumission au montant de 14 275 700 \$.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources recommande d'octroyer ledit contrat de construction à la firme Boless Inc.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4578 concernant l'octroi du contrat de construction des agrandissements des ailes B et C du pavillon Alexandre-Taché (Boless Inc.), laquelle est jointe en appendice.

## **7.2 Prolongement du mandat des professionnels dans le cadre de la construction des agrandissements des ailes B et C du pavillon Alexandre-Taché**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que lors de la séance du Conseil d'administration du 19 décembre 2005, des mandats ont été accordés aux professionnels pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de construction des agrandissements des ailes B et C (antérieurement appelées les ailes G et H).

Les services des firmes suivantes avaient été retenus, selon des ententes distinctes propres à chacune des spécialités :

- Consortium Fortin, Corriveau Salvail architecture+design et Les architectes Carrier, Savard (architecture);
- Génivar (structure et aménagement extérieur);
- Génivar (mécanique et électricité).

L'élaboration des plans et devis a été finalisée le 7 novembre 2006. Sur la base de ces documents, un appel d'offres a été publié pour les travaux de construction des agrandissements des ailes B et C du pavillon Alexandre-Taché.

Le contrat de construction des agrandissements des ailes B et C ayant été octroyé par le Conseil d'administration à la présente réunion, des services de surveillance des travaux de construction seront requis de la part de ces professionnels. Ce mandat de surveillance des travaux de construction est défini et encadré dans l'appel d'offres des professionnels lancé le 17 novembre 2005.

Les services de la firme Boless Inc. ne sont pas requis pour la surveillance des travaux puisque le projet de construction sera réalisé sous la responsabilité d'un entrepreneur général. La firme Boless Inc. a été officiellement avisée de cette décision en mai dernier par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources recommande de prolonger le mandat de services professionnels aux trois (3) firmes mentionnées plus haut.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4579 concernant le prolongement du mandat de la firme d'architectes (consortium « Équipe d'architectes : Les Architectes Carrier Savard - Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design ») dans le cadre de la construction des agrandissements des ailes B et C du pavillon Alexandre-Taché, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4580 concernant le prolongement du mandat de la firme d'ingénieurs en structure et en aménagement extérieur (GÉNIVAR) dans le cadre de la construction des agrandissements des ailes B et C du pavillon Alexandre-Taché, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4581 concernant le prolongement du mandat de la firme d'ingénieurs en mécanique et en électricité (GÉNIVAR) dans le cadre de la construction des agrandissements des ailes B et C du pavillon Alexandre-Taché, laquelle est jointe en appendice.

### **7.3 Engagement et nomination de monsieur Robert Bondaz au poste de registraire**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le poste de registraire deviendra vacant suite au départ de monsieur

Luc Maurice qui entrera en fonction à titre de secrétaire général le 4 janvier 2007.

Le processus de dotation a alors été enclenché à l'interne auprès des cadres et par un concours à l'externe.

La recommandation unanime du Comité de sélection pour combler la vacance au poste de registraire est à l'effet de retenir la candidature de monsieur Robert Bondaz, qui occupait depuis cinq (5) ans le poste d'adjoint à la Direction des études du Cégep de l'Outaouais.

Le Comité de sélection était formé de :

M. Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, président du comité;  
 M. Pierre Tessier, adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;  
 Mme Madeleine Lussier, professeure, Département des sciences comptables;  
 Mme Martine Mayrand Leclerc, professeure, Département des sciences infirmières;  
 M. Luc Maurice, registraire.

Le Conseil d'administration est invité à procéder à l'engagement et à la nomination de monsieur Robert Bondaz à titre de registraire pour la période du 15 janvier 2007 au 31 mai 2009.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4582 concernant l'engagement et la nomination de monsieur **Robert Bondaz** au poste de registraire, laquelle est jointe en appendice.

## 8.- Nominations

### 8.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

Le secrétaire général informe les membres de la fin de mandat, au 16 décembre 2006, de monsieur Paul Préseault au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais.

Le Conseil d'administration doit recommander à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec le renouvellement de mandat de ce dernier, et ce, pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4583 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (**Paul Préseault**), laquelle est jointe en appendice.



## **8.2 Nomination d'un représentant des personnes chargées de cours à la Commission des études**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que suite à la fin du deuxième mandat de monsieur René Bédard à titre de représentant des personnes chargées de cours à la Commission des études, l'Assemblée générale du Syndicat des chargées et chargés de cours, lors de sa réunion tenue le 13 novembre 2006, a nommé monsieur Patrice Babineau, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 12 décembre 2006 au 11 décembre 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4584 concernant la nomination d'un représentant des personnes chargées de cours à la Commission des études (**Patrice Babineau**), laquelle est jointe en appendice.

## **8.3 Nomination d'un membre professeur au Comité exécutif**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que trois (3) professeurs siègent au Conseil d'administration et qu'un (1) de ces professeurs siège au Comité exécutif, et ce, en vertu du règlement de Régie interne.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4585 concernant la nomination d'un membre professeur au Comité exécutif (**Jean-François Simard**), laquelle est jointe en appendice.

## **8.4 Nomination du directeur du Module de la psychoéducation**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le mandat de monsieur Jean Gervais à titre de directeur intérimaire du Module de la psychoéducation se terminera le 31 janvier 2007.

Suite aux élections tenues lors de l'Assemblée départementale du Module de la psychoéducation le 29 novembre 2006, ce dernier a été élu pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> février 2007 et se terminant le 31 mai 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CA-4586 concernant la nomination du directeur du Module de la psychoéducation (**Jean Gervais**), laquelle est jointe en appendice.

## **9.- Période d'information et questions**

### **- Baccalauréat en génie informatique**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que la Commission des études de ce jour a été saisie d'un projet de suspension conditionnelle des admissions au programme 7643 - Baccalauréat en génie informatique à compter du trimestre d'automne 2007, et ce, en raison de la baisse, depuis les cinq (5) dernières années, du nombre de nouvelles inscriptions et de réinscriptions, tout

particulièrement depuis les trois (3) dernières années, alors que les nouvelles inscriptions sont inférieures à dix (10) étudiants par année.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne qu'au plan institutionnel le choix de poursuivre ou de ne pas poursuivre les activités dans un programme qui attire peu d'étudiants n'a pas une incidence financière directe. En fait, le maintien à l'horaire d'un programme à faible fréquentation se traduit par l'obligation d'augmenter la taille des groupes dans les autres secteurs de l'Université. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Direction de l'UQO a souhaité que le débat soit porté auprès des instances de l'Université quant à l'avenir du programme de Baccalauréat en génie informatique.

Les membres de la Commission des études ont considéré que de suspendre les admissions audit programme aurait des conséquences importantes sur l'image et la crédibilité de l'Université. En conséquence, ils ont préféré que la question soit analysée avec soin.

D'ailleurs, le Département d'informatique et d'ingénierie a présenté un plan de recrutement qu'il a commencé à mettre en œuvre.

La Commission des études est d'avis que des conditions doivent être fixées pour que l'on poursuive l'offre de ce programme, mais n'a pas été en mesure de convenir de la nature des conditions à fixer pour permettre la poursuite du programme. Ainsi, dans ce contexte, il fut convenu que le programme serait offert sans condition spécifique à l'automne 2007.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que la Commission des études a requis un plan d'action clair comprenant des objectifs et des échéanciers précis afin de favoriser le redressement des inscriptions dans ledit programme de baccalauréat.

- Ouverture du poste de doyen des études

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le doyen des études, monsieur Jean-Marie Bergeron, quittera l'Université le 22 décembre prochain. Le poste a été affiché et la période de candidatures est terminée. Des mesures transitoires seront arrêtées par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour le fonctionnement des prochains mois.

- Départ de deux (2) membres du Conseil d'administration

Le recteur remercie madame Pierrette Gaudreau et monsieur Robert Dupré qui assistent à leur dernière réunion du Conseil d'administration.

- Départ du secrétaire général et du directeur de la Direction des communications et du recrutement

Le recteur remercie également madame Micheline Bondu et monsieur Claude Boudreau qui quittent l'Université le 22 décembre prochain.

- Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que l'Association des étudiants du Module de l'éducation (AÉMÉ) s'est penchée sur le rapport de suivi concernant l'agrément des programmes de formation en enseignement de l'UQO. Cette dernière devrait nous faire parvenir ses commentaires dont on tiendra compte.

**10.- Dépôt de document**

10.1 Extraits du Rapport de suivi concernant l'agrément des programmes de formation à l'enseignement de l'Université du Québec en Outaouais (Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement - CAPFE)

**11.- Relations de travail**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que les auxiliaires de recherche et les assistants d'enseignement ont déposé une demande d'accréditation syndicale.

**12.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 15 janvier 2007 à 16 h 30.

**13.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 25.

*Original signé par :*

---

La présidente, Marlène Thonnard  
Le secrétaire, Luc Maurice